



REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

SLRB
Rue Jourdan 45-55
1060 Bruxelles

Nos réf. :
Vos réf. : SL/JVC-CS3243
Annexe : 3

Watermael-Boitsfort, le

Objet : Alliance Habitat / Projet Archiducs-Nord / Gerfauts – 1170 Bruxelles

Monsieur le Directeur Général,
Madame La Directrice Générale Adjointe,

Vos lettres des 5 octobre et du 6 décembre 2017 ont retenu toute notre attention.

Nous vous remercions pour l'analyse approfondie des recommandations approuvées par le Collège en séance du 7 juillet 2017 et prenons acte de vos commentaires détaillés.

Toutefois nous regrettons que les habitants, selon des modalités qui assurent leur représentativité effective, ne puissent être associés au choix des auteurs de projet, ne fut-ce que de manière consultative et préalable au Comité d'avis.

Nous vous informons que dans l'intervalle depuis la réception de vos lettres mentionnées, une demande d'élaboration d'un PPAS pour le quartier Archiducs a été introduite par des habitants du quartier.

A l'occasion des conseils communaux du 16 et 23 janvier 2018, le Collège s'est engagé à lancer un PPAS dans le périmètre demandé. Afin de favoriser l'approbation du lancement du PPAS par la région mais aussi de ne pas hypothéquer ou retarder les projets d'habitats communautaires, le processus actuel d'Archiducs Nord - Gerfauts, qui correspond aux décisions du Collège depuis le 21 octobre 2011, se poursuivra et s'inscrira en deux phases :

1ère phase : construction immédiate de 40 logements maximum, comprenant les deux habitats communautaires.

2ème phase : après et selon les conclusions du PPAS.

Pour votre parfaite information nous vous annexons la motion votée au Conseil communal du 23 janvier 2018.

Cabinet du Bourgmestre - place Antoine Gilson 1, 1170 Bruxelles

Tel : 02.674.74.10 – odeleuze.bgm@wb.irisnet.be - www.watermael-boitsfort.be



Nous sommes conscients que l'élaboration d'un PPAS et la réalisation du projet en deux phases (dont la phase 2 dépendra des résultats de ce PPAS) impose une adaptation du €Cahier Spécial des charges à transmettre aux auteurs de projet.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Watermael-Boitsfort souhaite dès lors pouvoir marquer son accord sur les conditions du Cahier Spécial des Charges avant sa transmission aux auteurs de projet.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice Générale Adjointe, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal

L'échevin délégué

Le Bourgmestre ff

Etienne Tihon

Benoit Thielemans

Alain Wiard